

ORMATIONS - EDITION

#### **CEPSO FORMATION**

26, avenue de Suffren - 75015 PARIS Téléphone 01 44 49 19 50 www.cepso-formation.fr - e-mail : cepso@socaf.fr

# La non-discrimination à l'accès au logement

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

## **DURÉE**

2 heures de formation en distanciel asynchrone

## **PUBLIC VISÉ**

- Professionnels de l'immobilier
- Préreguis : Aucun préreguis

#### **OBJECTIFS**

- Définir ce qu'est une discrimination notamment dans l'accès au logement
- Identifier les situations potentiellement discriminatoires et adapter leur pratique professionnelle

## MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Cet apprentissage se fait en e-learning. La formation est dispensée au moyen de vidéos à regarder et de documents PDF à télécharger.
- L'accès à la formation se fait par Internet. Chaque membre bénéficie d'un espace privé et protégé par un mot de passe personnalisé. Vous pouvez accéder à votre formation 7j/7, 24h/24.
- La formation est mise à disposition par intranet à l'adresse <a href="https://cepso.learnybox.com/">https://cepso.learnybox.com/</a>
- Pour suivre la formation, le stagiaire devra être équipé d'un ordinateur, d'une connexion Internet, de hautparleurs.

#### **CONTENU DE LA FORMATION**

- Introduction
- **Module 1 :** L'obligation de formation à la non-discrimination
- Module 2 : Qu'est-ce qu'une discrimination ?
- Module 3 : Le principe de non-discrimination à l'accès au logement
- Module 4: La preuve de la discrimination
- Module 5: La sanction de la discrimination
- Module 6 : Le rôle particulier des professionnels de l'immobilier dans la non-discrimination à l'accès au logement

## **SUIVI ET ÉVALUATION**

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation s'assure de l'évaluation des acquis par le biais de plusieurs QCM.
- À l'issue de la formation, une attestation de formation sera remise à la fin de la formation et justifiera de l'atteinte des objectifs pédagogiques par le stagiaire.

# **COÛT DE FORMATION**

- 30 € TTC / participant (soit 25 € HT)

# **ACCESSIBILITÉ**

En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

Dernière mise à jour : 9 mai 2023